

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2025
3. Election d'un scrutateur
4. Choix de l'organe de révision pour la période 2025-2027
 - 4.1 Proposition de la commission financière
 - 4.2 Discussion
 - 4.3 Approbation
5. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Rapport de la commission financière
 - 5.3 Discussion
 - 5.4 Approbation
6. Valorisation propriété Chemin de la Reraise 10
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Discussion
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

M. Roland Besse, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, au Conseil communal (ci-après CC), à l'administrateur, à la secrétaire du CG, à la presse et aux citoyens.

En introduction, il offre un cadeau au Président sortant, M. Etienne Wirz, pour le travail qu'il a accompli durant son année de présidence. Il lui remet sous les applaudissements un présent au nom du CC et du CG, ainsi qu'un bouquet de fleurs pour la naissance de sa fille Charlotte.

Etienne Wirz souhaite une bonne année de présidence à Roland Besse et remercie le CC et le CG.

M. le Président rappelle que suite à l'élection de M. Lionel Guignard à la Vice-Présidence du bureau, M. Emilien Vionnet le remplace au bureau jusqu'au point 3. *Election d'un scrutateur.*

Il ajoute que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du CG dans les délais. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

M. le Président donne la parole à **Lionel Guignard**, Vice-Président. Celui-ci étant aphone, **Emilien Vionnet** procède à l'appel.

Présents : 28 Conseillers généraux

Excusés : **Steve Monnard**, **Bertrand Savoy**

Le Conseil communal est présent in corpore.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** informe que le CG peut valablement siéger et prendre des décisions à la majorité des membres présents, soit 15. Il déclare la séance ouverte.

En préambule, il adresse un petit rappel à ses collègues du CG qui représentent la population d'Attalens. Il les encourage à s'exprimer, poser des questions, voire se disputer.

Le sens étymologique du verbe « disputer » vient du latin « disputare », qui signifie « examiner, discuter, débattre ». Pendant l'Antiquité, la disputatio avait une place très honorable. L'art de la dispute permet d'être ensemble malgré les antagonismes.

Il demande aux CG de s'exprimer dans le respect de l'Exécutif et des collègues. En tant que 49e président, il y veillera comme mentionné à l'article 58 du règlement. Chaque décision prise par le CG dessine l'avenir et la vie de toutes et tous sur le territoire de la commune.

2. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du CG du 13 mai 2025 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque.

M. le Président le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Election d'un scrutateur

M. le Président informe que le groupe ECD soumet la candidature d'Yves Savoy. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit Yves Savoy par acclamation. Yves Savoy accepte son élection.

M. le Président rappelle à l'ECD qu'il attend pour la prochaine séance une proposition de candidat au poste de scrutateur suppléant.

Hors PV : l'ECD n'a pas besoin de proposer un candidat. Emilien Vionnet peut continuer à jouer ce rôle jusqu'à la fin de la législature s'il accepte.

4. Choix de l'organe de révision pour la période 2025-2027

En l'absence du Président de la Commission financière (ci-après ComFin), **M. le Président** passe la parole au Vice-Président, Renaud Gauderon.

4.1 Proposition de la commission financière

Renaud Gauderon informe que la commission financière a fait un appel d'offres pour la révision des comptes des trois prochaines années. La commission a reçu quatre offres de la part de Fidustrust, Gefid SA, Fiducum et Fiduservice.

La commission financière propose de confier le mandat à Gefid Conseils SA, qui se trouve à Marly, pour un montant de CHF 7'100 francs par année pour les années 2025 à 2027.

4.2 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Isabelle Santana-Adjamah demande ce qui a motivé ce choix.

Renaud Gauderon répond que les facteurs déterminants ont été le prix et l'expérience dans des communes de taille plus importante ou équivalente à Attalens.

Il n'y a plus de questions.

4.3 Approbation

Au vote à main levée, le choix de GefidSA pour la période 2025-2027 est approuvé à l'unanimité.

5. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

M. le Président donne la parole à **M. Cédric Perroud**, en charge du dicastère de l'urbanisme.

5.1 Présentation

Cédric Perroud explique que la loi cantonale relative à la taxe sur la plus-value est déjà en vigueur depuis 2018 avec une modification en 2023. Elle porte sur la plus-value réalisée par un propriétaire suite à la modification d'une zone. Cette taxe est incitative, elle sert à lutter contre la thésaurisation des terrains.

Elle est perçue par le canton à hauteur de 20% de la plus-value. Depuis 2024, une redistribution d'une part aux communes est possible si cette commune possède un règlement. La part redistribuée aux communes ne peut excéder 25% de la taxe cantonale, ce qui correspond à 5% de la plus-value.

Les trois situations soumises à la taxe sont une mise en zone, un changement d'affectation et un IBUS revu à la hausse.

La part communale de la taxe permettra de financer :

- les études concernant l'aménagement du territoire ;
- l'aménagement d'espaces publics, d'espaces verts et de loisirs ou itinéraires de mobilité douce ;
- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle ;
- l'acquisition de terrains par droit d'emption légal ;
- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement ;
- d'autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers.

Le présent objet ne porte pas sur l'adoption de la taxe, mais sur celle du règlement qui permettra à la commune de réclamer la part qui lui est due par le canton.

Sur la base de ces éléments, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

5.2 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **Renaud Gauderon**, Vice-Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

5.3. Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions.

5.4 Approbation

Au vote à main levée, le règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value est approuvé à l'unanimité.

6. Valorisation propriété Chemin de la Reraise 10

6.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**, en charge du dicastère des travaux.

Contexte

Comme présenté et validé par le Conseil général du 12 mars 2024, la propriété art. 975 au Chemin de la Reraise 10 à Attalens est dorénavant propriété communale.

Pour rappel, Madame Elisabeth Sapin, ancienne syndique décédée le 21 août 2023, a désigné la commune d'Attalens héritière de sa succession, principalement constituée de la propriété au Chemin de la Reraise 10.

Madame Sapin a défini dans son testament que les biens hérités par la commune sont destinés à créer un « Fonds de la famille ». Ce dernier a pour but de procurer une aide ponctuelle et directe à des familles ou affecter, en partie, le produit de la succession aux services d'accueil de la petite enfance de la commune d'Attalens.

L'immeuble hérité est constitué d'une parcelle de 1'402 m² et d'une villa de 158 m² construite en 1975 et estimé à CHF 1'161'000.-.

Les modalités d'utilisation du « Fonds de la famille » souhaité par Mme Sapin sont définies dans le règlement « Fonds de la famille » approuvé par le Conseil général le 25 mars 2025.

Objectifs

La valorisation de la propriété « Reraise 10 » a pour objectif d'alimenter de façon pérenne le « Fonds de la famille ». Les besoins annuels ont été estimés à environ CHF 40'000.- auxquels s'ajouteraient des soutiens ponctuels à des projets en lien avec l'accueil de la petite enfance.

Variantes

Le Conseil communal a étudié plusieurs variantes pour finalement en retenir deux. L'une consiste en la vente en l'état de la maison, l'autre en la démolition-reconstruction pour la location. Des estimations et études de faisabilité ont été faites pour affiner ces variantes.

en CHF	Vente en l'état	Démolition - reconstruction pour location Prix du marché
Objectif	Mise en vente au prix du marché	Développement d'un projet immobilier destiné à la location au prix du marché
Descriptif	Remboursement de la dette hypothécaire et vente en l'état	Démolition du bâtiment et construction de 5 appartements selon étude faisabilité 5.5.25 (scenario II)
Investissements		2'250'000
Loyers mensuels moyens		1'875
Revenus annuels		112'500
Intérêts sur invest yc dette 2%		45'000
Frais gestion (6% loyers)		6'750
Frais entretien 1%		22'500
Total charges annuelles	-	74'250
Valeur de vente	1'150'000	
Bénéfice net	1'150'000	
Rendement annuel net		1.7%
Alimentation annuelle Fonds prochains 25 ans	46'000	38'250
Avantages	- Liquidités peuvent être placées puis affectées selon besoins et souhaits Mme Sapin - Aucune charge de travail	- Densification du territoire communal - Bien reste en propriété de la Commune
Inconvénients	- Plus de moyen une fois la somme épuisée	- Charge de développement et conduite du projet - Charges gestion / PPE annuelle

Choix de la variante

Suite au développement des variantes, le Conseil communal s'est prononcé en faveur de la variante « Démolition - reconstruction pour location au prix du marché ».

En effet, malgré la charge de travail liée au développement du projet puis à son fonctionnement, cette variante permet de :

- valoriser financièrement le bien hérité à long terme
- conserver cet objet en propriété de la Commune
- maîtriser son impact dans le quartier (développement modéré de la parcelle).

Le projet prévoit l'aménagement de 5 appartements répartis dans 2 habitations individuelles. Elles profitent d'une orientation sud-ouest et d'une vue dégagée sur le Mont Pèlerin. Les 5 appartements se composent d'un 4,5 pièces de 95 m², un 3,5 pièces de 75 m², 2 x 2,5 pièces de 60 m² et un 2,5 pièces de 54 m².

Les appartements du rez bénéficieront d'une terrasse et les appartements au premier étage auront un large balcon orienté en direction du Mont-Pèlerin.

La commune a hérité de la propriété au Chemin de la Reraise, mais également d'argent dont un petit montant a été utilisé pour réaliser l'étude de ces variantes auprès d'un bureau d'architectes.

L'étape suivante consistera en une demande de crédit d'étude au CG pour une concrétisation du projet à l'horizon 2027- 29.

6.2 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Isabelle Bonvin-Dufresne demande si les places de parc comprennent des places visiteurs.

Pierre-Alain Perroud répond que le nombre de places de parc, visiteurs ou résidents, est normé par les services de l'Etat en fonction du nombre d'appartements.

Vanessa Lopez trouverait intéressant que le CC étudie le fait de proposer des loyers modérés ou subventionnés, en tout cas pour les appartements de 3,5 et 4,5 pièces. En effet, selon le règlement sur le fonds de la famille, à l'art. 1. But, il est spécifié que *le présent règlement a pour but de gérer le fonds de la famille. Il s'agit de procurer une aide ponctuelle et directe à des familles domiciliées dans la commune, ayant un ou deux enfants mineurs, connaissant des difficultés momentanées et voulant éviter le recours au service social et la spirale des aides répétitives.*

Elle trouve que des loyers abordables sont tout à fait à même de répondre au but précité. Même si cela alimente moins le fonds, cela correspond aux besoins pour lequel le fonds de la famille a été créé, de manière très concrète. En effet, il est notamment difficile pour des familles monoparentales, séparées, ou des jeunes familles de rester à Attalens, faute de trouver des logements qui correspondent à leur budget. Elle souhaiterait donc que le CC étudie cette question.

Pierre-Alain Perroud répond que cette variante a été étudiée et écartée par le CC. Celui-ci préfère louer des appartements au prix du marché pour alimenter le fonds à raison d'environ CHF 40'000.- par an et ainsi aider ponctuellement les familles qui sont dans le besoin plutôt que de les loger sur une longue période dans des appartements bon marché.

Vanessa Lopez demande si elle aura une réponse plus complète lors d'une prochaine séance du CG.

Pierre-Alain Perroud répond par la négative.

Benoît Moulin salue le degré de transparence du CC sur les alternatives étudiées. Il trouve bien d'être inclus dans la réflexion. Cela permettra au CG de se positionner plus facilement quand un crédit sera demandé.

Guillaume Savoy relève que la gestion d'appartements n'est pas le corps de métier de la commune. Il demande si ce sera géré par une régie ou l'administration communale.

Pierre-Alain Perroud répond qu'une régie s'occupera de cela. Dans les variantes, des frais de gestion sont inclus pour CHF 6'750.- par an. Des frais d'entretien sont également compris à raison de 1% par année soit CHF 22'500.-.

M. le Président clôt la discussion.

7. Communications du Conseil communal

7.1 Mise en services des panneaux solaires à l'édilité

M. le Président donne la parole à **André Blunsch** en charge du dicastère Développement durable.

Il informe que les panneaux solaires sont installés et fonctionnent. La puissance installée est de 50 kW. En 2026, une communauté solaire devrait voir le jour sans que les différents bâtiments communaux soient directement reliés. D'un côté, la production de tous les bâtiments équipés de panneaux solaires pourra être additionnée et consommée par les bâtiments communaux. La commission du développement durable va étudier les offres pour être accompagné dans la mise en place de la communauté solaire.

Etienne Wirz est un peu surpris de la puissance de 50 kW, qui lui paraît faible par rapport à la surface et au nombre de panneaux. Il compare la situation à son domicile, où avec beaucoup moins de mètres carrés, une orientation similaire, la production est quasiment de 1 kW par panneau. A l'édilité, en divisant 50 kW par 134 panneaux, la production est de 0.37 kW par panneau.

Aurélien Espinasse relève que pour les panneaux installés sur le bâtiment Les Etoiles, la puissance est de près de 75 kW. Proportionnellement c'est similaire au bâtiment de l'édilité.

Vanessa Lopez avait relevé une inquiétude que la neige glisse sur les panneaux et tombe du toit lors de grosses chutes de neige. Elle demande si la barrière installée est suffisante.

André Blunschi répond que des barres à neige plus hautes que la normale ont été installées.

7.2 Desserte Tatroz ligne 491 (refus SMO)

M. le Président passe la parole à **André Blunsch**i.

Lors du Conseil général d'Attalens du 25 mars 25, une proposition a été formulée demandant que la ligne de bus 20.491 passe par Tatroz afin de desservir cette localité.

Cette demande impactant plusieurs communes de la Veveyse a été adressée par l'association des communes de la Veveyse (ACV) au Service de la Mobilité (SMO). Ce dernier a répondu que suite à l'analyse des risques, il renonce à commander ces prestations. Les principaux arguments sont :

- une diminution de l'attractivité de l'offre
- un mécontentement des voyageurs suite à l'allongement du temps de parcours
- la Ligne 20.491 est provisoire. A l'horizon 2028-2030, la ligne de bus sera remplacée par le train.
- un temps de battement trop faible en lien avec la mise en service de la desserte locale à Châtel-St-Denis.

Robert Savoy trouverait intéressant de réhabiliter l'arrêt de train à Tatroz s'il est prévu de remplacer la ligne de bus par le train.

Vanessa Lopez déplore que pour se rendre de Tatroz à Attalens, il faut au moins 25 minutes sans compter les 10 minutes de marche jusqu'à la gare de Remaufens. Cela prend donc au minimum 35 minutes pour se rendre à Attalens où se trouvent les services communaux.

Laurent Menoud relève que Tatroz n'est pas négligé pour autant. En effet, le projet de ligne Attalens – Tatroz – Remaufens fait partie des mesures inscrites dans AggloRivelac.

7.3 Information sur la mise en service des vélos pick-e-bike

M. le Président passe la parole à **André Blunsch**i.

Le Conseil communal met à disposition 6 vélos électriques aux emplacements suivants :

- Attalens – arrêt de bus Village
- Attalens – arrêt de bus La Fin
- Tatroz – centre village

Les vélos peuvent être pris et déposés à ces emplacements, mais également aux gares de Palézieux, Châtel-St-Denis et autres points du réseau Pick-e-bike. Il est possible de louer un vélo sans obligation de le ramener à la station initiale.

Pour louer les vélos, il suffit de télécharger l'application et de scanner le permis de conduire, ce qui permettra de rouler jusqu'à 40 km à l'heure. Pour les personnes qui n'ont pas de permis, le vélo est automatiquement bridé à une vitesse maximale de 25 km à l'heure.

Béatrice Perroud demande comment cela se passe pour un utilisateur qui n'a pas le permis.

André Blunschi répond qu'il est considéré comme mineur. Le vélo est bridé à 25 km à l'heure.

Maude Landry pense que sans permis il n'est pas possible de louer le vélo, même s'il est bridé à 25 km à l'heure.

Etienne Wirz demande si des statistiques d'utilisation sont disponibles depuis la mise en service.

André Blunschi communique les premiers chiffres, à savoir que l'utilisation totale est de plus de 10 heures par rapport au nombre d'utilisateurs. Les trois stations d'Attalens ont déjà été utilisées. Le nombre d'utilisateurs est d'un peu plus de 16.

Etienne Wirz demande si l'offre reste en phase test ou si la commune va poursuivre la collaboration avec les TPF.

André Blunschi répond que la prestation a été mise au budget 2026.

Maude Landry est utilisatrice et trouve que c'est une offre vraiment intéressante, notamment pour les pendulaires.

Benoit Moulin abonde dans son sens. Il trouve que c'est un service appréciable qui permet de compenser en partie l'offre parfois insuffisante en transports publics.

Isabelle Bonvin-Dufresne aimerait s'assurer qu'un jeune de 13 ans peut utiliser ces vélos.

Adrienne Monnard répond par l'affirmative. Un utilisateur, qui n'a pas le permis de conduire, scanne sa carte d'identité. Le vélo peut être utilisé, mais il est bridé à 25 km à l'heure.

Sophie Deillon demande comment sont ramenés les vélos qui sont déplacés dans la journée sur d'autres lieux.

André Blunschi répond que ce sont les TPF qui s'en chargent, de même qu'ils s'occupent de changer les batteries.

Isabelle Santana-Adjamah demande s'il y a eu une information à la population à ce propos.

André Blunschi répond qu'il y a eu une communication dans l'Attalens Info. Il y aura une nouvelle campagne l'année prochaine pour la belle saison.

Il n'y a plus de questions.

7.4 Règlement « Fonds de la famille » validé et commission mise en place

M. le Président passe la parole à **Eliot Savoy** en charge du dicastère Cohésion sociale.

Le règlement "Fonds de la famille" a été approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) le 11 juillet 2025.

Il prévoit la constitution d'une commission, dont le CC a validé la composition :

- Présidence E. Savoy (Cohésion sociale)
- Vice-Présidence R. Preisig (Enfance/Ecole)
- Membre L. Menoud (Administration)
- Secrétaire A. Charrière (lien avec Commission de Cohésion sociale / service social)

Les citoyens seront informés courant novembre par les canaux de communication usuels.

7.5 Dissolution Plateforme Jeunesse suite reprise par la commission de Cohésion sociale

M. le Président passe la parole à **Eliot Savoy**.

Depuis sa création, la commission de cohésion sociale traite les thèmes en relation avec la politique de la jeunesse. Par conséquent, la plateforme jeunesse a perdu sa raison d'être et n'a plus siégé.

Afin d'éviter un doublon, le Conseil communal a décidé de dissoudre officiellement la plateforme jeunesse et d'en informer ses membres.

7.5 Information sur le bâtiment Cœur du village

M. le Président passe la parole à **Aurélien Espinasse** en charge du dicastère Bâtiments et Infrastructures.

Depuis l'adoption du crédit d'investissement pour le Conseil général le 13 mai 2025, les actions menées sont les suivantes :

- travail sur le dossier permettant la publication d'un appel d'offres avec le soutien d'un BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage)
- coordination avec les acteurs liés au bois à utiliser pour la construction
- permis de construire délivré.

La suite des opérations est la suivante :

- appels d'offres
- traitement des soumissions
- adjudications.

Le début des travaux est prévu pour l'été 2026.

Robert Savoy demande quand l'appel d'offres va être lancé.

Aurélien Espinasse répond que cela va se faire en janvier 2026.

Etienne Wirz demande si le CC va continuer d'informer le CG de l'avancement du projet.

Aurélien Espinasse répond par l'affirmative.

7.5 Affectations Artisans 20

M. le Président passe la parole à **Aurélien Espinasse** et **Eliot Savoy**.

Rappel du contexte

Le CG a approuvé l'achat du bâtiment Artisans 20 lors de sa séance du 3 octobre 2023. La remise des clés a eu lieu en décembre 2024. Depuis, la société bloomUp a recueilli les attentes des familles, jeunes et sociétés locales. Une séance de la commission de cohésion sociale a eu lieu sur site en présence de nombreux jeunes.

Affectations

Le CC a étudié plusieurs hypothèses en prenant en compte, entre autres, les réflexions menées pour le Masterplan et l'utilisation judicieuse du parc immobilier communal.

Suite à une séance avec le Canton et la Préfecture, il s'avère que certaines affectations ne sont pas autorisées dans la zone concernée. Il n'est par exemple pas possible d'installer :

- une activité uniquement dédiée au sport (ex. fitness). Des activités sportives ponctuelles seraient par contre envisageables ;
- un espace culturel défini.

Objectifs

Sur la base de l'analyse des besoins, la définition des affectations du bâtiment Artisans 20 a pour objectif d'établir la future utilisation des locaux. Cette base permet d'initier les études détaillées portant sur la réalisation technique avec un calendrier intentionnel et une estimation des coûts. Une fois ces études réalisées, les crédits pourront être proposés au CG pour approbation.

Les discussions se poursuivent au sein du CC pour tirer le meilleur parti des surfaces disponibles.

Etienne Wirz demande quand le CC espère pouvoir effectivement utiliser le bâtiment.

Eliot Savoy répond qu'idéalement le CC aimerait cette année encore présenter des variantes au CG. Dans l'intervalle, l'intention du CC est d'organiser une deuxième séance avec le SeCA et la Préfecture, pour demander d'occuper les lieux de manière provisoire jusqu'au dépôt officiel d'une mise à l'enquête pour les besoins dont le CC est sûr. Il n'est pas certain que ce soit possible, mais le CC y travaille, afin de pouvoir, dans le meilleur des cas, occuper cette année encore une partie des locaux provisoirement.

M. le Président souhaite que les jeunes qui étaient présents à la séance organisée aux Artisans 20 soient informés de l'évolution de la situation.

Eliot Savoy et Aurélien Espinasse en prennent note.

Julien Echenard demande s'il est possible de transmettre au CG le rapport sur l'étude des besoins qui a été réalisée. Ce pourrait être utile de connaître les besoins dans le cadre d'autres projets.

Aurélien Espinasse répond par l'affirmative. Il précise que le document doit être lu à titre d'information car toutes les affectations qui ont été définies dans le rapport ne sont pas réalisables.

7.5 Organisation du service de l'enfance

M. le Président donne la parole à **Rahel Preisig**, en charge du dicastère Enfance/Ecole.

Situation

Au début de l'année, la directrice de la crèche a quitté ses fonctions. Son départ a accéléré les réflexions du CC concernant la restructuration de l'organisation.

Ces dernières années, le nombre d'enfants accueillis dans la structure a beaucoup augmenté. La capacité de la crèche est passée de 24 à 36 puis à 40 places l'année dernière et l'AES de 200 à 380 enfants. Aujourd'hui, le cercle scolaire accueille plus de 600 enfants. Ce nombre va continuer d'augmenter les prochaines années.

Le nombre de situations complexes augmente. De plus en plus d'enfants ont des besoins spécifiques et les parents ont plus d'attentes.

Objectifs

Dans ce contexte, il paraissait indispensable d'optimiser l'organisation de la crèche, de l'AES et de l'école. Le but de la nouvelle organisation est de permettre à la direction de s'engager sur des thèmes stratégiques, d'optimiser le fonctionnement des structures et le suivi financier, d'accompagner activement le développement du projet *Le cœur du village*, de prendre en compte les thématiques communales du cercle scolaire, d'améliorer l'encadrement pédagogique de l'AES.

Il s'agit également d'assurer un fonctionnement efficace en lien avec le nouveau bâtiment, l'encadrement organisationnel et pédagogique, le fonctionnement flexible des équipes, de soutenir les équipes hors du cadre scolaire et surtout de tenir compte de l'évolution du personnel. En effet, il a fallu constamment adapter la taille et les heures de travail des équipes.

Organisation dès le 1^{er} août 2025

Le poste de direction a été scindé en deux avec d'une part, M. Bertrand Cuany, qui a été engagé comme chef du service de l'enfance.

La différence avec l'organisation précédente consiste en l'ajout de tâches scolaires de compétence communale comme le secrétariat de l'école, la patrouille scolaire, et le sport facultatif. Cela ne représente que 1,8 EPT + les salaires horaires, mais tout de même 21 personnes.

M. Cuany a travaillé au service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pendant plusieurs années. Il a notamment été en charge de la surveillance des constructions d'AES dans le canton. Il a aussi été membre d'une crèche privée. Il dispose de l'expérience professionnelle nécessaire pour cette fonction et il a aussi un réseau intéressant. D'autre part, l'AES a été renforcé avec l'engagement de Justine Ruffieux comme responsable pédagogique.

M. le Président demande s'il y a des questions.

Etienne Wirz demande si Mme Ruffieux a également des responsabilités à la crèche ou seulement à l'AES.

Rahel Preisig répond qu'il n'y a pas de changement organisationnel à la crèche. Bertrand Cuany est responsable de la crèche à la place de Tamara de Kinkelin.

Etienne Wirz demande s'il y a le même nombre d'EPT qu'avant la réorganisation.

Rahel Preisig répond que c'est le cas pour le personnel dans les structures. L'EPT de la direction, précédemment de 60%, a augmenté avec Bertrand Cuany à 80% et Justine Ruffieux à 70%.

Laurent Menoud précise que les EPT du personnel sont adaptés en permanence en fonction des besoins. A l'AES, de par l'augmentation de la fréquentation, les équipes grandissent d'année en année. Ce n'est pas le cas de la crèche où le nombre de places est normé.

Sophie Deillon a une question concernant l'encadrement. Des enfants ont besoin de soins. Elle pense plus particulièrement aux enfants diabétiques. Y a-t-il une infirmière scolaire prévue dans ces situations ? Il est nécessaire d'être formé et accompagné pour ce type de prise en charge. Or c'est le personnel de l'AES et les maîtresses qui s'en occupent.

Rahel Preisig répond qu'avec l'engagement de Mme Ruffieux comme responsable pédagogique de l'AES, le personnel sur place a augmenté. Elle peut être là pour ce genre de situation et décharger les intervenantes, chacune ayant 12 enfants dont elle doit s'occuper.

Sophie Deillon demande ce qu'il en est quand des prestations de soin doivent être fournies.

Laurent Menoud informe que le sujet est remonté du corps enseignant vers les politiciens qui réfléchissent actuellement au niveau veveysan à la mise en place d'un soutien de type infirmerie scolaire, comme il en existe déjà dans d'autres cantons.

Loïc de Keuster relève qu'il a eu des retours positifs suite à l'engagement de Bertrand Cuany et Justine Ruffieux. Il relève cependant qu'avec tous les enfants avec un TDAH ou d'autres besoins particuliers, il se peut qu'une intervenante responsable de 12 enfants se retrouve avec plusieurs cas particuliers à gérer, d'où un sérieux problème de gestion.

Même si Bertrand Cuany et Justine Ruffieux commencent à prendre cela en compte, il demande qu'une attention particulière soit portée à cette problématique. Les normes stipulent qu'un responsable s'occupe de 12 enfants. Il estime que la commune a le devoir de réfléchir à ce qui peut être amélioré afin que cela ne devienne pas trop lourd pour le personnel.

Rahel Preisig confirme que 12 enfants par intervenante correspond à la norme cantonale. La réponse communale aux difficultés rencontrées est justement l'engagement d'une responsable pédagogique, qui peut circuler entre les groupes et intervenir lors de situations compliquées.

Elle demande au CG d'octroyer un peu de temps à cette nouvelle organisation. Elle espère que le SEJ se rendra compte de l'évolution sociétale et adaptera les normes en conséquence.

Loïc de Keuster reconnaît que s'il y a un problème, la responsable pédagogique peut intervenir. Mais les enfants souffrant de TDAH sont présents tout le temps. La responsable pédagogique ne pourra pas intervenir dans plusieurs salles en même temps. Il demande encore une fois d'être sensible à cette question.

Sophie Deillon relève qu'il faut tenir compte des besoins du personnel, mais également des enfants.

Rahel Preisig reconnaît que le défi est de taille. Il faut tenir compte des parents, des enfants et des employés.

Il n'y a plus de questions.

Rahel Preisig informe qu'il y aura une journée portes ouvertes à la crèche Les Petits Lions le 18 novembre 2025 dans le cadre de la journée cantonale *Ensemble pour l'avenir*. Elle encourage le CG à aller visiter la structure afin de mieux comprendre les besoins.

Serge Praz ajoute que Bertrand Cuany adressera une invitation par courriel au CG.

M. le Président apprécie la transparence du CC concernant les informations communiquées qui étaient nombreuses et complètes.

8. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

Béatrice Perroud souhaite prendre la parole.

Connaissant le sujet qu'elle va évoquer, **M. le Président** se récusé car il est concerné.

Lionel Guignard, Vice-Président, passe la parole à Béatrice Perroud.

Béatrice Perroud s'exprime au nom de Bertrand Savoy excusé pour raison professionnelle.

8.1 Un espace découverte autour de Jean Tinguely

En juin dernier, Attalens a accueilli l'exposition *Les boîtes à outils* de Jean Tinguely. Il a eu la chance de la visiter et d'échanger avec Roland son créateur. Ces boîtes, conçues il y a une vingtaine d'années, offrent aux enfants une expérience ludique et interactive de l'univers de Tinguely à travers le jeu, le mouvement et le recyclage. Au fil des années, cette exposition a fait deux fois le tour du monde et plus de 500 000 enfants l'ont visitée. Il a vu des enfants totalement captivés, oubliant leurs écrans pour se plonger dans un monde de bricolage et de créativité. C'était vraiment parlant.

Roland souhaite aujourd'hui donner cette exposition à qui saura la faire vivre. Il propose que la commune la reprenne pour en faire un espace découverte dans l'ancien atelier de couture qui sera bientôt libéré. L'idée serait de créer un espace dédié à Tinguely et un second petit espace à disposition des habitants de la région, souhaitant exposer leurs créations ou leurs passions tels que photo, peinture, poterie, etc. afin de les faire découvrir.

Des retraités de la commune sont prêts à donner un peu de leur temps. Avec eux, il serait possible de faire vivre ce projet sans de gros investissements. Attalens aurait ainsi l'opportunité d'offrir à moindre coût le premier espace musée de la Veveyse. Il serait également possible d'inscrire ce besoin dans le masterplan afin de le prendre en compte dans les futurs projets communaux. Il laisse le CC et le CG réagir : idée à oublier ou idée à creuser ensemble?

Eliot Savoy en prend note. Cette information est parvenue lundi soir au CC, qui est plutôt enthousiaste à l'idée d'étudier cette variante. Il transmettra ses conclusions dès que possible.

Lionel Guignard demande s'il y a des questions ou des remarques.

Isabelle Dufresne-Bonvin pense que c'est une bonne initiative.

M. le Président réintègre la séance.

8.2 Dates à agender

M. le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu les 9 et 10 décembre et sera consacrée au budget.

M. le Président informe ensuite que la prochaine sortie du CG aura lieu le 24 avril 2026, la veille de l'assermentation des nouveaux élus qui aura lieu le 25 avril 2026. Deux pistes sont explorées : une visite du CERN à Meyrin et une visite du Tokamak à l'EPFL qui expérimente la fusion nucléaire, une énergie propre annoncée pour dans 30 ans.

8.2 Communication communale

Vanessa Lopez relève qu'il y a régulièrement des questions sur la communication des informations communales. Elle demande si le CC a prévu un budget pour étudier et mettre en place une vraie politique de communication avec la population et voir s'il y a besoin de ressources supplémentaires.

Laurent Menoud en prend note. Il rappelle cependant que la commune a un plan de communication qui a déjà été présenté au CG. La commune ne peut pas communiquer par tous les canaux. Avec iVeveyse, un nouveau canal a été mis en place.

Julien Echenard propose que pour les objets présentés par le CC un chapitre communication soit ajouté expliquant sur quelle plateforme et quand les informations vont être communiquées.

M. le Président rappelle qu'une collation est prévue à l'Auberge de l'Ange à l'issue de la séance. Il invite toutes les personnes présentes à y prendre part.

M. le Président clôt la séance plénière à 20h50.

CONSEIL GENERAL D'ATTALENS



Roland Besse

Président



Anne Charrière

Secrétaire